

*-Conseil d'administration du 28 janvier 2019-*

## **Rapport n° : RH / MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CDG66 au 01.01.2019**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil d'administration de

- fixer l'effectif des emplois, à temps complet et/ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services permettant l'activité normale du CDG voire faire face aux nouvelles missions décidées
- mettre à jour le tableau des effectifs au vu du tableau annuel d'avancement de grades 2019

Comme le prévoit la réglementation, l'avis du comité technique est sollicité sur la mise à jour du tableau des effectifs présenté en annexe et sur la création d'1 poste supplémentaire au grade d'ATTACHE PRINCIPAL pour permettre le déroulement de carrière d'un cadre avant un départ en retraite.

**Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration :**

- **APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs sur le grade d'ATTACHE PRINCIPAL
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes y afférents.

Filière	LIBELLE EMPLOI Organigramme (CT 2/12/16- CA 15/12/16)	GRADE actuel	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN AGENT CONTRACTUEL ART. 3-3, 47	POSTES POURVUS	POSTE VACANT	CREATION/ ou MAJ POSTES Approbation CT28012019	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
ADMINISTRATIVE	Directeur général des services strate démo 80 000 habts à 150 000 habts		oui	0	1	1	TC
	Directeur général Adjoint des services strate démo 40 000 habts à 150 000 habts			1	0	1	TC
A		Administrateur		0	1	1	TC
	1 Directeur CDG66	Attaché HORS CLASSE		1	1	1	
	1 Directeur Adjoint	Directeur Territorial		1	0	1	TC
	1 Responsable du service assurance statutaire, handicap et comité technique 1 Responsable « cellule d'appui - observatoire de l'emploi - GPEEC » 1 responsable du service « Retraites-payes multi collectivités »	Attaché Principal		3	0	+1	TC
	1 responsable du service instances médicales et protection sociale	Attaché territorial		1	0	1	TC
B	1 conseiller responsable des opérations concours –examens professionnels » 1 gestionnaire EMPLOI-relations partenaires	Rédacteur Principal 1 <sup>er</sup> cl		2	1	3	TC
		Rédacteur Principal 2 <sup>nd</sup> cl		0	1	1	TC
	1 gestionnaires carrières	Rédacteur	Oui	4	1		TC

C	1 gestionnaire comptable 1 gestionnaire relation handicap-reclassement		(besoin occasionnel ou saisonnier)			4	
	1 gestionnaire - brigade de remplacement- emploi- évènementiel 1 gestionnaire Comité Réforme 1 gestionnaire comptable 1 gestionnaires carrières (mai 2016+avct 2017) 1 gestionnaire assurance statutaire 1 gestionnaire concours-examens professionnels 1 gestionnaire Comité Technique/secrétariat hygiène et sécurité	Adjoint Ad Principal de 1 <sup>ère</sup> cl	Oui besoin occasionnel ou saisonnier	7	0	7	7
		Adjoint Ad Principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Oui besoin occasionnel ou saisonnier		1		
	1 gestionnaire archives 1 secrétaire de direction- bourse de l'emploi 1 gestionnaire paye multi 1 gestionnaire concours 1 gestionnaire comptable 1 gestionnaire comité médical 1 gestionnaire hygiène et sécurité	(Adjoint Ad 1 <sup>ère</sup> cl – ex Echelle 4) ADJOINT AD PRINCIPAL 2c	Oui besoin occasionnel ou saisonnier	7	9		17
	1 gestionnaire comité médical 1 gestionnaire concours-examens professionnels		Oui besoin occasionnel ou saisonnier + MAD	5	0	5	
	1 gestionnaire RH interne 1 secrétaire de COSD 1 gestion accueil-concours	(Adjoint Ad 2 <sup>ème</sup> cl- ex Echelle 3) ADJOINT ADMINISTRATIF		10 ( Mod en poste au 01.02.2017)	6		16
TECHNIQUE	1 Responsable Pole Employeur, Santé au Travail affaires sociales	Ingénieur Chef (décret 2016-201 du 26 février 2016)		1	0	1	TC
		Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> cl		0	1	1	TC
	1 gestionnaire Prévention, CHSCT	Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> cl		0	1	1	TC

	mad	Technicien	Oui besoin occasionnel ou saisonnier MAD possible	1	1	1	1	TC
	1 agent – Service Entretien	Agent de Maîtrise	Oui besoin occasionnel ou saisonnier MAD possible	1	1	1	1	TC
		(Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe- ex Echelle 4) ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 <sup>nd</sup> C	Oui besoin occasionnel ou saisonnier MAD possible	0	4	4	4	TC
		(Adjoint Technique 2 <sup>nd</sup> cl) ADJOINT TECHNIQUE	oui	1	3	4	4	TC
Contrats privés	Contrat d'apprentissage- Service Hygiène		oui	1	1	2	2	
	Contrat d'Avenir- agent statutaire		Oui	0	4	5	5	
	MAD et contrat d'avenir			1				
	Service MAD (autres que filière administrative et technique)	ATSEM 1 <sup>er</sup> classe	oui	2	2	4	4	TNC(26/35 <sup>e</sup> ) TC

Il est rappelé que les suppressions de poste sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (sauf s'il s'agit d'un avancement de grade dans le cadre de la procédure annuelle classique pour un même agent - Exemple : Adjoint technique principal de 2ème classe à Adjoint technique principal de 1ère classe). La mise à jour du tableau des effectifs respectera cette règle.